



Assemblée générale

Distr. générale
8 Septembre 2015

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par le Women's Human Rights International Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[31 août 2015]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



La hausse sensible de violations systématiques des droits de l'Homme et le nombre élevé des exécutions en république islamique d'Iran sont très préoccupants

Les violations des droits humains en république islamique d'Iran sont poursuivies sans discontinuité depuis plus de trois décennies. Avec plus de 2.000 exécutions depuis que Rohani a pris ses fonctions, le gouvernement d'Iran occupe la première place dans le monde quant au nombre d'exécutions par tête d'habitant et d'exécutions de mineurs.

Le 23 juillet 2015, Amnesty International rapportait : "*Les autorités iraniennes auraient exécuté le nombre choquant de 694 personnes entre le 1er janvier et le 15 juillet 2015, ce qui équivaut à plus de trois personnes exécutées par jour ... Le nombre croissant d'exécutions en Iran au cours du premier semestre de cette année illustre de façon sinistre la machinerie mise en place par l'Etat pour appliquer des meurtres prémédités, sanctionnés juridiquement à une échelle de masse.*"

L'Iran est aussi au premier rang des exécutions de jeunes. Les exécutions de minorités ethniques et religieuses sont malheureusement en hausse. Un certain nombre de prêtres chrétiens ont été emprisonnés parce qu'ils défendaient leur croyance. La violation des droits des minorités, des droits des femmes, des droits civils et d'organisations « anti-démocratiques » (comprendre : anti-gouvernementales) sont inscrites dans la constitution et le code civil.

En été 1988, suivant un décret (fatwa) émis par Khomeini, 30.000 prisonniers politiques, pour la plupart membres de l'OMPI, qui ont refusé d'abandonner leur appartenance politique, ont été massacrés. Ces exécutions ont été qualifiées par les organisations de droits de l'Homme de "crime contre l'humanité". Les responsables de cette tuerie occupent toujours des postes clés dans le gouvernement actuel. Mostafa Pourmohammadi et Ibrahim Raeisi, deux membres du comité de la mort créé à l'époque par Khomeini, sont respectivement ministre de la Justice et le procureur général à l'heure actuelle.

Le 5 août 2015, Zeid Ra'ad al-Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, a exprimé son inquiétude face à la situation des droits humains en Iran, particulièrement les exécutions et a déclaré : "L'utilisation par l'Iran de la peine de mort pose problème depuis longtemps." Il a ajouté : "J'incite le gouvernement iranien à imposer immédiatement un moratoire à toutes les exécutions et de travailler avec nous et d'autres partenaires à la recherche de stratégies alternatives pour lutter contre le crime."

Les réfugiés iraniens qui vivent à l'étranger doivent faire face aux diverses tentatives de complots et des mesures répressives de la part du régime iranien. Ashraf et Liberty, camps de réfugiés iraniens en Irak, qui sont en principe protégés dans le cadre de la quatrième Convention de Genève, ont fait l'objet de nombreuses attaques meurtrières ces dernières années commanditées par le régime iranien, et sont actuellement en état de siège. Depuis 2009, on compte 117 victimes de ces attaques et 26 personnes décédées par suite du blocus médical qui leur est imposé.

Nous, signataires de cette déclaration, partageons la préoccupation du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

Nous exigeons l'utilisation de tous les moyens légaux internationaux pour faire cesser les exécutions en Iran et demandons à tous les pays membres des Nations Unies d'obtenir un moratoire aux exécutions comme précondition de leurs relations avec l'Iran.

Nous appelons le Conseil de sécurité de l'ONU de prendre note des exécutions en Iran, en particulier les exécutions de prisonniers politiques et autres graves violations des droits humains, afin de transmettre ces données à la Cour pénale internationale.

Nous exigeons que le respect des droits fondamentaux et la sécurité des réfugiés du camp Liberty en Irak soient assurés